

Nombre de Membres :

SEANCE DU 16 décembre 2021

En exercice : 45

Présents : 24

Votants : 24

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Madame Elisabeth CUISSET, Vice-Présidente.**

N° 7

Présents :

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. E. BARGE - P. SEROR - C. MAGNAUD – P. COLAS - T. WIRTH - T. LAPLACE - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN - S. BRUNO - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

OBJET :

Absents excusés :

**ANIMATION DU
LABEL « TERRE
DE JEUX »**

M. Frédéric AGUILERA, Président.

**SPORT POUR TOUS
ET DEVELOPPEMENT
LOCAL ET
TOURISTIQUE**

Mme et M. J. KUCHNA - N. CHAMOIX-BOUILLON, Vice-Présidents.

**DEMANDE DE
SUBVENTION
LEADER**

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – F. SZYPULA - A. PACAUD - O. ROYER - F. GONZALES – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture **22 DEC. 2021**

Publiée ou notifiée le :

22 DEC. 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment sa compétence supplémentaire liée à l'attractivité du territoire, en matière de développement territorial par le sport,

Vu le programme LEADER mis en place par le Pays de Vichy Auvergne et sa fiche action 6 intitulée « inciter et soutenir la création et le développement d'une offre de produits et de séjour de qualité »,

Vu le lancement du label Terre de Jeux 2024, qui est intervenu le 17 juin 2019 et qui vise à mobiliser les Français autour de Paris 2024, mais aussi et surtout à mettre plus de sport dans leur quotidien,

Considérant que l'économie liée au sport constitue un axe de développement majeur pour le territoire,

Considérant que l'obtention du label Terre de Jeux 2024 conditionne la sélection en qualité de centre de préparation aux Jeux (CPJ), qui est un objectif conjoint de Vichy Communauté et du CREPS Auvergne Rhône Alpes - Vichy,

Considérant que le label Terre de Jeux 2024 peut être remis en question faute d'actions suffisantes de la part du territoire labellisé,

Considérant le bilan positif des actions menées en 2021, malgré la crise sanitaire qui a porté préjudice à la réalisation du programme initialement prévu,

Considérant que le référencement en qualité de CPJ facilitera la commercialisation de nos équipements sportifs et des hébergements du territoire,

Considérant le rôle d'animation et de coordination que Vichy Communauté a vocation à jouer sur cet enjeu de développement du sport pour tous,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de renouveler l'affectation d'un agent à temps complet, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, sur la mission de pilotage et mise en œuvre des projets prévus dans le dossier de demande de labellisation, pour le coût total prévisionnel d'un montant de 36 246,96 € HT,

- de solliciter l'aide financière de l'Europe au titre du programme Leader du Gal Pays Vichy Auvergne pour un montant de 21 748,18 € représentant 60 % du coût total HT du projet,

- d'apporter le cofinancement du projet à hauteur de 14 498,78 € représentant 40 % du coût total du projet.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

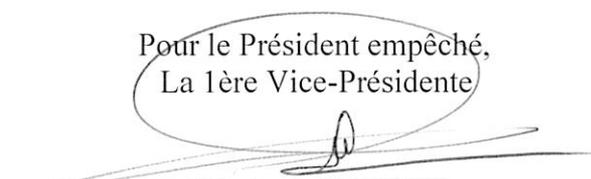
- approuve ces propositions,

- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 décembre 2021.

Les Membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-Présidente



Elisabeth CUISSET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 7 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE

Objet de l'acte : 2021μANIMATION DU LABEL TERRE DE JEUX - SPORT POUR TOUS ET
DEVELOPPEMENT LOCAL ET TOURISTIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION
LEADER

.....
Date de décision: 16/12/2021

Date de réception de l'accusé 22/12/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16DEC2021_7

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211216-16DEC2021_7-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .9

Domaines de competences par themes
Culture

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 7.pdf (99_DE-003-200071363-20211216-16DEC2021_7-DE-1-1_1.pdf
)

